

Décision portant nomination de M. Emmanuel VIALAN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Emmanuel VIALAN, Ingénieur de recherche 2ème classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise immobilière, en particulier concernant le domaine du chauffage, de la ventilation et de la climatisation.

Le bilan sommaire des contributions du chargé de mission pour la période considérée figure en annexe.

Pour l'exercice de cette mission, M. Emmanuel VIALAN demeure affecté à la Délégation régionale Midi-Pyrénées.

Article 2

Du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 M. Emmanuel VIALAN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juillet 2014

Le président
Alain Fuchs